Comité International pour le Respect et l'Application de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples



International Committee for the Respect and Application of the African Charter on Human and Peoples' Rights

Le CIRAC est une organisation non gouvernementale dotée du Statut Consultatif auprès de l'ECOSOC et du Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Drolts de l'Homme et des Peuples

HUMAN RIGHTS COUNCIL

15th Session

Item 6

CONSIDERATION OF UPR REPORT

KUWAIT

Déclaration de

MALUZA Wasiluadio
President of CIRAC

United Nations Office, Geneva, 23 september 2010

ICRAC - CIRAC P.O.Box 82 CH-1211 GENEVA 20 (Suisse) Tel.: (41) 79 675 83 25 E-mail: icraccirac@yahoo.fr

Monsieur le Président,

Nous tenons d'abord à présenter nos vives félicitations à la délégation du Koweit pour la disponibilité et la coopération exemplaire avec les mécanismes internationaux dont elle a fait preuve tout au long du processus de l'Examen Périodique Universel.

Nous tenons également à saluer les mesures concrètes et originales prises par le Koweit afin d'assurer la jouissance effective de tous les droits de l'homme. Nous nous référons ici notamment à la création de la Commission des questions féminines, du Comité suprême des droits de l'homme et de la Commission nationale permanente du droit internationale humanitaire, au renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, à la lutte contre l'analphabétisme et la traite des êtres humains, à une meilleure protection des personnes âgées, des personnes handicapées et des travailleurs migrants, à la promotion de la santé et de l'éducation gratuite pour tous et à tous les niveaux, à la protection de l'enfant contre toute forme de violence et d'exploitation ainsi qu'à la promotion de la liberté d'expression, à la promotion de l'éducation aux droits de l'homme.

Il convient également de rappeler ici l'aide fournie par le Koweït par le biais du Fonds koweïtien pour le développement économique aux pays les moins avancés, et au continent africain, dans le cadre de la lutte contre les maladies et la pauvreté.

Toutes ces initiatives fortes dans le secteur des droits économiques et sociaux traduisent le ferme engagement du Koweit pour les **Objectifs du Millénaire (ODM)** et sa ferme détermination à faire de la promotion et de la protection des droits de l'homme une priorité non négociable.

Ces engagements décisifs du Koweït s'inscrivent dans un cadre normatif conforme aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Ils méritent donc le plein appui, le ferme soutien et l'accompagnement du Conseil des droits de l'homme et de la communauté internationale.

Au regard de la volonté politique manifestée, des efforts soutenus déployés et de l'ouverture si exemplaire aux recommandations formulées au cours du débat, nous recommandons vivement au Conseil des Droits de l'Homme d'adopter le rapport sur le Koweit du Groupe de Travail sur l'Examen Périodique Universel.

Je vous remercie.